

En 2012, comment progresser ?

En 2011, les premiers rapports, produits dans un contexte difficile, ont souvent permis de dresser un inventaire des actions qui concourent au développement durable. **La préparation du rapport en 2012 peut apporter une réflexion globale sur leur cohérence, de nouvelles idées pour progresser, bref, un débat sur la politique de développement durable de la collectivité.**

EN PRATIQUE

- Le rapport de 2011 est-il sur le site internet de la collectivité ?

Celui de Hyères est sur toutsurlenvironnement.fr, le portail de l'information publique environnementale.

- Le décret d'application de la loi précise que **le rapport a une forme synthétique**. Le rapport de 2012 peut synthétiser celui de 2011 en mettant en valeur des axes de progrès, des questionnements, des nouveautés. Ainsi, il jouera mieux son rôle de support de débat et d'aide à la décision.

- Le rapport de développement durable peut aussi **s'appuyer sur les informations collectées pour le rapport d'activités**. Dans ce cas cependant, il est important de maintenir l'esprit du rapport de développement durable. Ainsi, il devra être structuré suivant les cinq finalités du développement durable pour porter une vision transversale des activités de la collectivité. De plus, le rapport de développement durable est **fondé sur un questionnaire évaluatif**, il ne peut se réduire à un bilan.

- Pour que le rapport suscite un débat entre élus, il peut être utile de prévoir des **temps de présentation et de discussion avant la présentation officielle**. Une réunion d'élus en petit comité pourrait avoir lieu pour chacune des cinq finalités du développement durable, pour croiser les politiques de la collectivité sur la base du questionnaire transversal du rapport.

"Pour la première année, la Ville d'Antibes a fait appel à un cabinet pour interviewer les directeurs. Il a animé une journée entière de travaux entre élus et services sur le développement durable. Beaucoup ont jugé cette journée éprouvante mais intéressante. **Un cabinet extérieur peut se permettre de poser des questions pertinentes aux directeurs,** par exemple sur le pilotage des politiques."

VILLE D'ANTIBES

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) prévoit que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, le maire ou le président présente préalablement aux débats sur le projet de budget « un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 36 collectivités territoriales sont concernées.

Info +

La DREAL PACA a ouvert un espace collaboratif pour permettre aux collectivités de partager leurs interrogations, leurs méthodes, leurs outils pour élaborer le rapport sur la situation en matière de développement durable : rendez-vous sur extranet.projetdd.paca.developpement-durable.gouv.fr

Utilisateur: Projet-DD - Mot de passe: DD-p@c@

CONTACT

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
thomas.moriniere@developpement-durable.gouv.fr



Le rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

Bilan 2011 - Perspectives 2012

Pourquoi un rapport ?

« Notre collectivité est engagée depuis longtemps en faveur du développement durable. »

Cette phrase, on la retrouve à peu de choses près dans la plupart des rapports que les collectivités territoriales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont dressés en 2011. Et pourtant... villes et routes engorgées par le trop plein d'automobiles, air pollué, logements rares et trop chers, inégalités, nature et paysages extraordinaires mais abîmés: ces problèmes pèsent sur la vie des habitants actuels et futurs de la région.

Bien sûr, une collectivité territoriale ne peut pas résoudre, seule, tous ces problèmes. Et, comme le montrent les rapports de 2011, **les collectivités de la région PACA font déjà beaucoup d'efforts**: économies d'énergie, collecte sélective des déchets, développement des transports en commun...

Ma collectivité peut-elle aller plus loin ? Rendre ses actions encore plus ambitieuses, plus cohérentes, plus complètes? Mettre toutes ses politiques, toutes ses actions au service d'un projet global: le développement durable de notre territoire, qui apporte une vie meilleure à tous les habitants, sans compromettre l'avenir de leurs successeurs?

"Nous, les élus, pour nous aider à prendre des décisions sur l'avenir de nos territoires, nous avons besoin que les services produisent ce genre de rapport, avec une vision qui nous sort de l'action quotidienne et qui propose des idées pour avancer."

UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PÔLE AZUR PROVENCE

"Nous sommes en agenda 21, mais le rapport nous a permis de reprendre contact avec les élus et les services, pour insuffler du développement durable et relire ensemble les projets avec un regard nouveau: réfléchir à des indicateurs, avoir des discussions de fond sur les actions, en tête-à-tête... **On parle sans cesse de développement durable, mais ces rencontres ont permis aux agents de mieux comprendre le sens** du Développement Durable et comment on pouvait tendre vers des projets meilleurs."

COMMUNAUTÉ

D'AGGLOMÉRATION

VENTOUX COMTAT VENAISSIN

Le rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité pose ces questions et aide à prendre les décisions qui amélioreront notre situation commune. Dans un premier temps, **la collectivité prend du recul sur son action**: est-elle tout le temps cohérente et tournée vers les finalités du développement durable? C'est le moment de l'élaboration du rapport. Ensuite, **le rapport doit aider les décideurs à orienter leur stratégie**, donc leurs orientations budgétaires. C'est le moment du débat politique, au sens le plus noble du terme: **comment créer les conditions pour bien vivre, ensemble, dans notre environnement?**

Valorisation des services
Discussions de fond
DYNAMIQUE de territoire
Cohérence
Pilotage
Questionnements

Trois piliers, cinq finalités, un rapport synthétique

On a longtemps illustré le développement durable par l'image de trois piliers : économie, social, environnement. Mais trois politiques séparées ne font pas une ambition durable. Depuis la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, il est établi que l'objectif de développement durable répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :

- 1 La lutte contre le changement climatique ;
- 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles ;
- 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4 L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable n'est pas un inventaire des actions qui peuvent se rattacher à l'une ou l'autre des cinq finalités du développement durable. Il interroge la cohérence de l'ensemble des politiques avec chacune de ces grandes finalités.

- Ma politique de développement économique ou de tourisme favorise-t-elle la cohésion sociale, la solidarité entre territoires et entre générations ?
- Est-elle sans impact sur les milieux naturels, sur le climat ?
- Pourrait-elle davantage encourager des modes de production et de consommation responsables ?

Comment faire ?

ÉVALUER

La préparation du rapport permet à la collectivité d'évaluer ses politiques et ses actions : évaluer leur cohérence (entre elles et avec les finalités du développement durable) ; évaluer leur conduite (modes de pilotage, de concertation, d'évaluation...).

EN PRATIQUE

COMMUNAUTÉ URBAINE

MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

Assistée par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, elle a passé chacune de ses actions au tamis d'une grille d'analyse de développement durable. Chaque action est pondérée par son budget annuel. Son impact sur chacune des cinq finalités est évalué par une note de 0 (impact neutre) à 2 (impact positif fort). L'action est aussi évaluée pour la qualité de la gouvernance, allant de 0 à 3. Cette méthode a servi de base pour la rédaction d'un rapport plus synthétique. Elle a l'avantage d'interroger, avec le service qui la porte, chaque action de la collectivité, même celles en apparence les moins concernées par les finalités du développement durable. Elle met rapidement en lumière les actions les plus « durables » et les marges de progression.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU

PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Elle a évalué et noté l'apport de ses actions à chacune des cinq finalités du développement durable. Cela lui a permis de représenter sur un graphique en « toile d'araignée » les points forts et marges de progression des actions regroupées suivant les axes de l'agenda 21 du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

POUR FAIRE ENCORE MIEUX :

S'assurer que l'agenda 21 mobilise bien toutes les actions de la collectivité, même les plus anodines en apparence.

“Arles compte seulement 53 000 habitants et la collectivité n'a pas de gros moyens. La préparation du rapport de développement durable s'est basée sur des bilans existants, complétés par des entretiens avec des services plus en avance. On réduit souvent le développement durable à la lutte contre le changement climatique. Au final, le directeur général des services était très content de voir que le rapport apportait une autre vision de l'action des services et les valorisait.”

VILLE D'ARLES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DRACÉNOISE

Elle a construit son rapport à l'aide du Référentiel national pour l'évaluation des agendas 21 locaux. Ce référentiel liste des questions pour chacune des cinq finalités et des cinq éléments de gouvernance mis en avant pour les rapports de développement durable. En confrontant ses politiques et ses pratiques à ces questions, la collectivité a plus de chances de prendre conscience d'opportunités d'actions qu'elle n'avait pas envisagées jusqu'à présent.

POUR FAIRE ENCORE MIEUX :

Considérer les questions du référentiel pour recenser les actions valorisantes de la collectivité, mais aussi pour identifier des lacunes ou marges de progression ; ainsi, les questions restées sans réponse doivent interpeller la collectivité.

VILLE D'HYÈRES

Pour établir le rapport, des agents et des élus ont réfléchi ensemble lors d'ateliers transversaux : un atelier pour chacune des cinq finalités du développement durable et un pour les éléments de gouvernance. Leur réflexion a été guidée par une grille d'auto-évaluation des politiques au regard du développement durable. La synthèse de ces réflexions met en avant des objectifs, des actions exemplaires, des pistes d'amélioration et des indicateurs annuels.

SYNTHÉTISER, PROPOSER

Le rapport doit susciter un débat et aider à prendre des décisions. Pour cela, il doit être synthétique et mettre en avant des pistes d'amélioration. Un rapport long et dense a peu de chances d'être lu et de susciter des réactions des élus ou du public.

EN PRATIQUE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

VENTOUX COMTAT VENAISIN

Elle a produit un rapport synthétique, complet et porteur de sens en 40 pages aérées, incluant un glossaire et des illustrations. Le rapport est structuré par les cinq finalités du développement durable, déclinées entre une partie « collectivité » (interne) et une partie « territoire » (externe). Ensuite, un tableau associe à chaque action : un thème ou domaine d'action, une orientation générale (la finalité de l'action), un cadre de pilotage stratégique et des indicateurs chiffrés. Pour chaque chapitre, une politique particulière fait l'objet d'un zoom plus détaillé.

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Le rapport suit un plan très clair : pour chacune des cinq finalités, il expose les enjeux du territoire, les objectifs de la collectivité, les instruments de sa stratégie, le bilan de ses actions et des résultats chiffrés.

POUR FAIRE ENCORE MIEUX :

Identifier des pistes d'amélioration.

MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

Le rapport consacre 3 à 4 pages, aérées et agréablement ordonnées, à chacune des cinq finalités et à la gouvernance. À chaque fois, on retrouve les enjeux (« de quoi parle-t-on ? »), une analyse synthétique des actions de la collectivité, des axes de progrès.

POUR FAIRE ENCORE MIEUX :

Utiliser les résultats de la grille d'analyse de développement durable pour cibler les points faibles et réfléchir à des marges de progression.

“Avignon a une charte pour l'environnement depuis 2008 ; Nous présentons un bilan de la charte en janvier. Comme le budget est voté en février, nous avons lié le rapport de développement durable au bilan de la charte. Cela nous a permis de toucher des services qui n'étaient pas concernés par la charte pour l'environnement.”

VILLE D'AVIGNON

MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

“La préparation du rapport de développement durable avec les services permet de valoriser leur action et de dégager des marges de progrès. La trame des cinq finalités du développement durable apporte un cadre structuré pour des discussions ouvertes. Quand on parle de « l'épanouissement de tous les êtres humains » avec les chefs des services, ils commencent par sourire. Et à la fin ils ont plein de nouvelles idées pour leur service.”